



GROUPE LA POSTE

COMITE DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU 30 MAI 2006 – n° 5

Etaients présents :

*Mme Calvez Maryvonne, Directrice de la Poste des Hautes-Pyrénées,
Mrs Pastouret Michel, Conseiller Général du canton de Montaner
Bourbon Christian, Président de la Communauté de Communes de Lascazères
Boussant Philippe, directeur groupement courrier Gers
Cœur d'Acier Denis, directeur groupement courrier Hautes-Pyrénées
François Granja, direction courrier Pays de l'Adour
Homel Jacky, Délégué aux relations territoriales de la Poste Grand Public
Chantré Michel, Conseiller Général du canton de Lembeye
Périni Michel, membre de la Communauté de Communes Terres d'Armagnac à Aignan
Faurel Denis, représentant M. Idier de la Poste 64
Baccialone Olivier, Directeur Semadour*

***Pour rappel, le prochain Comité de Pilotage est prévu le
JEUDI 13 JUILLET à 9 h 30 à la SEMADOUR***

I – ENTREZ FACTEUR / BONJOUR FACTEUR

Une conférence de presse est prévue le jeudi 8 juin à 18 h au CAC à Maubourguet en présence des maires des communes ayant un bureau de poste, les Préfets des trois départements, les Présidents des Communautés de Communes, les Directeurs du courrier des deux Régions et des facteurs du canton de Maubourguet.

Le lancement de l'opération "Entrez Facteur" et de l'opération "Bonjour Facteur" est prévue le 21 juin prochain. Monsieur GRANJA indique que la mise en place de ce service a été abordée avec le Préfet des Hautes-Pyrénées qui a montré un intérêt particulier vis à vis du problème de la canicule l'été.

II – BUREAU PIONNIER

La réunion de travail sur le contenu des services dans le bureau pionnier n'a pu se dérouler à la mi-mai comme prévu, du fait du possible retard du bureau pionnier.

Madame CALVEZ rappelle que la Poste a prévu l'entrée dans les lieux du nouveau bureau pionnier le 12 juillet (date identique à l'ouverture du centre de distribution sur Vic en Bigorre). Une rencontre entre Mme CALVEZ, DLP 65, et Claude MIQUEU, Conseiller Général du canton de Vic en Bigorre, est prévue le 9 juin.

L'inauguration du bureau pionnier sera donc prévue au mois de septembre.

Une date sera proposée lors du prochain Comité de Pilotage prévu le jeudi 13 juillet à 9 h 30 à la SEMADOUR.

III – INAUGURATION DU RELAIS POSTE A ST. SEVER DE RUSTAN

La signature de la convention est prévue le lundi 26 juin à 11 h à St. Sever de Rustan en présence de la Poste et des élus du Pays du Val d'Adour.

L'inauguration aura lieu au mois de septembre.

IV – PORTAGE DE MEDICAMENTS

Un rendez-vous entre M. GRANJA, directeur du courrier, et l'Ordre Régional des Pharmaciens est prévu le 7 juin afin d'avoir un accord définitif sur la mise en place de ce service sur le Pays du Val d'Adour.

Une fois cet accord établi, des contacts entre la Poste, les élus et les pharmaciens du Pays du Val d'Adour devront être établis pour proposer ce service.

V – PRET A POSTER

Monsieur GRANJA montre un exemple de Prêt à Poster avec le logo du Pays du Val d'Adour. Le coût du Prêt à Poster est de 0,645 € tout compris, impression, enveloppe et timbre.

Un tirage à 100 000 exemplaires pourrait être envisagé compte-tenu du nombre de 50 000 habitants sur le Pays du Val d'Adour.

La moitié des Prêts à Poster pourrait être payée par les élus du Pays du Val d'Adour afin que les maires puissent l'utiliser et les autres 50 000 exemplaires pourraient être commercialisés par la Poste et les facteurs.

VI – ADRESSES INTERNET MAIRIES

La Poste a fourni l'ensemble des adresses mairie.nomdelacomune@laposte.net pour tout le Pays du Val d'Adour.

La SEMADOUR va renvoyer à nouveau un mail à l'ensemble des Communautés de Communes afin qu'elles incitent les communes à utiliser prioritairement cette adresse.

Dorénavant, l'ensemble des comptes-rendus sera adressé aux communes via cette adresse Internet. Les adresses nomdelacomune@val-adour.com seront supprimées pour être remplacées par celles offertes par la Poste.

Les adresses Internet laposte.net pour les communautés de communes devront être créées au niveau national par la Poste. Madame CALVEZ est chargée de prendre contact avec la Direction Nationale à cet effet.

VII- CYBERKIOSQUES

Jacky HOMEL prendra contact avec Jacques ESTIENNE afin qu'un filtre parental puisse être mis sur l'ensemble des cyberkiosques du Pays du Val d'Adour pour empêcher la visite de sites à caractère pornographique par le biais des cyberkiosques.

Jacques ESTIENNE devra faire une proposition de date de formation d'utilisation des cyberkiosques aux différents utilisateurs de ce service.

Les dates proposées seront envoyées directement aux utilisateurs et en copie à la SEMADOUR.

Une inauguration du cyberkiosque de Montaner est prévue au mois de septembre en présence des élus du Pays du Val d'Adour ; ce cyberkiosque ayant offert la possibilité d'avoir INTERNET sur le canton alors qu'il en était privé jusqu'à présent.

Michel CHANTRE rappelle l'utilité d'avoir la possibilité d'une visio-conférence entre les demandeurs d'emploi et l'ANPE via le cyberkiosque. Un courrier co-signé par Michel

CHANTRE et Jean GLAVANY à destination du Préfet devra être fait dans les jours prochains pour que l'ANPE puisse se mobiliser sur ce service en milieu rural.

VIII – MONTANT DES LOYERS DES BUREAUX DE POSTE

Un nouveau point devra être effectué sur le paiement des loyers par la Poste aux Communes

IX – DENOMINATION DES RUES

L'expérimentation sur le canton de MONTANER est en cours. Un bilan des besoins (nombre de panneaux) sera terminé fin juin. Le chiffrage sera réalisé par la Poste (M. CŒUR D'ACIER). Il est convenu que la demande de la commune d'UGNOUAS sera raccrochée à l'expérimentation prévue sur le canton de MONTANER. Le dossier chiffrage sera transmis à M. PASTOURET afin qu'il puisse le rentrer dans son bilan des besoins.

X – BOITES AUX LETTRES DE GRANDE TAILLE

Trois boîtes aux lettres de grande taille seront financées en 2006 conformément aux décisions des Comités de Pilotage précédents (Villefranque – Artagnan – Bernède).

Au cours de l'année 2007, six boîtes aux lettres de grande taille seront financées. Les communes en ayant fait la demande sont les suivantes : Hagedet – Lascazères – Boueilh-Boueilho-Lasque – Mont-Disse – Saint-Jean Poudge – Manas Bastanous

Il est convenu que suite aux deux mails précédents adressés aux Communautés de Communes, la Poste ne pourra pas financer des boîtes aux lettres de grande taille pour les années à venir sans une justification réelle du besoin, notamment en fonction d'un trafic important de lettres de grande taille.

Il est rappelé également que le service "*Entrez Facteur*" gratuit sur le Pays du Val d'Adour devrait réduire considérablement l'utilité des boîtes aux lettres de grande taille.

XI – OFFRES D'EMPLOI

Toutes les offres d'emploi de la Poste seront adressées à la SEMADOUR qui les transmettra à l'ensemble des Communautés de Communes afin que celles-ci puissent directement envoyer des candidatures à la Poste.

XII – PUBLICITE NON ADRESSEE

Monsieur GRANJA a envoyé un courrier en date du 15 mai signalant qu'après des démarches auprès de la direction nationale et auprès de la DGCCRF, l'ensemble des communes du Pays du Val d'Adour sera couvert par les facteurs quant à la distribution des PNA à partir du 1^{er} janvier 2007.

XIII – POINTS DE CONTACT SUPPLEMENTAIRES DANS LE GERS

Quatre points de contacts supplémentaires seront ouverts sur le Pays du Val d'Adour : Tasque, relais commerçant ; Troncens, Agence Postale Communale ; Lannux, Agence Postale Inter communale ; Mont de Marrast, Agence Postale Communale.

XIV – LEVEE ET DISTRIBUTION DU COURRIER

Deux courriers sont adressés au Président du Pays concernant la levée et la distribution du courrier (cf pièces jointes).

La Cave de Crouseilles a adressé un courrier à Michel CHANTRE concernant le coût que représente la levée du courrier au sein de l'entreprise.

Une réunion entre Michel CHANTRE, M. GRANJA (ou son représentant) et la Cave de Crouseilles sera prévue dans les jours à venir pour faire une offre commerciale à ce sujet.

XV – ENVELOPPE TERRITORIALE

Une mise à jour de l'enveloppe territoriale sera établie par Mme CALVEZ et O. BACCIALONE pour le prochain Comité de Pilotage afin qu'une demande soit transmise au niveau national.

XVI – AGENCES POSTALES COMMUNALES

Une discussion est entreprise entre M. CHANTRE, C. BOURBON et la Poste sur le montant des 900 € prévus pour couvrir les charges de fonctionnement d'une APC, les heures d'ouverture de 18 h et les services que doit rendre l'APC afin d'augmenter l'activité postale sur le territoire du Pays du Val d'Adour.